La mobilité d'avenir ATE

Information conformément à l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA)

de l'ATE Association transports et environnement, Aarbergergasse 61, case postale, 3001 Berne

Votre conseillère/conseiller en assurances : Annemarie Prestel

est collaboratrice/collaborateur de l'ATE Association transports et environnement.

L'ATE Association transports et environnement est un **« intermédiaire d'assurance liés »**, a conclu un contrat d'intermédiation avec les compagnies d'assurance suivantes :

- **Zurich Insurance Group SA**, Hagenholzstrasse 60, Postfach, CH-8085 Zürich
- **Européenne Assurance Voyage ERV**, St. Alban-anlage, CH-4002 Basel
- **CPT Caisse-maladie SA, CPT Assurances SA**, Wankdorfallee 3, CH-3014 Bern
- **Protekta Assurance de protection juridique SA**, Monbijoustrasse 5, CH-3011 Bern

et vous propose des produits d'assurance **« branche dommage »** dans les domaines suivants :

Assurances choses et patrimoine

Assurance voiture	Zurich Insurance Group SA
Assurance ménage, objet de valeur et responsabilité civile privée	Zurich Insurance Group SA
Assurance bâtiment et responsabilité civile	Zurich Insurance Group SA
Assistance tourisme, Carnet d'entraide	Européenne Assurance Voyage ERV
Assurance dépannage (véhicule, vélo)	Européenne Assurance Voyage ERV
Assurance Vélo	Européenne Assurance Voyage ERV

Assurances personnes

Assurance accidents des passagers de véhicules à moteur	Zurich Insurance Group SA
Assurance maladie (base et complémentaires)	CPT Caisse-maladie SA, CPT Assurances SA

Assurances de protection juridique

Protection juridique privée	Protekta Assurance de protection juridique SA
Protection juridique circulation	Protekta Assurance de protection juridique SA

Les compagnies d'assurance énumérées ci-dessus paient une commission à l'ATE pour chaque police d'assurance souscrite.

Veuillez tourner la feuille, s. v. p.

VCS Verkehrs-Club der Schweiz

Aarbergergasse 61, Postfach, 3001 Bern
Tel. 031 328 58 11, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.verkehrsclub.ch/versicherungen, eco@verkehrsclub.ch

Les compagnies d’assurance énumérées ci-dessus assument toute responsabilité en cas de faute, de négligence ou de renseignements incorrects de la part de la conseillère / du conseiller dans le cadre de la vente de leurs produits d’assurance. Chaque compagnie d’assurance n’est responsable que de ses propres produits d’assurances.

Les données personnelles :

Votre conseillère / conseiller en assurance utilisera les données reçues de votre part pour convenir la couverture d'assurance souhaitée auprès des compagnies d'assurance répertoriées et pour un soutien continu. Les données seront transmises aux compagnies d'assurance. Les documents des compagnies d'assurance concernées fournissent des informations sur la manière dont elles traitent vos données. Les données seront stockées physiquement ou électroniquement et traitées conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

Comme le prévoient les prescriptions légales, le preneur d’assurance et la personne assurée ont le droit d’obtenir tous les renseignements qu’ils désirent tant auprès de la compagnie d’assurance que de l’agent en assurance sur le traitement appliqué aux données qui les concernent.